



litige assurance habitation

Par **oredis**, le **02/02/2009** à **18:55**

Suite à ma déclaration de sinistre pour vol avec effraction, dûment constaté par la police et dûment consigné par l'expertise qui s'en est suivie;
Ma compagnie refuse mon indemnisation se fondant sur le rapport d'expert qui fait état d'absence de barreaux sur une fenêtre donnant sur la cour des voisins située à l'arrière de la maison !

Or l'effraction a eu lieu depuis une fenêtre d'une pièce située en façade du pavillon, au 1er étage!(forçage des volets + fenêtre)

Nous sommes assurés et payons nos primes sans pbm depuis +de 12 ans.

Ma question ;

1 - y'a t il pas abus de l'assureur ?

Nous n'avons jamais été saisis de qq demande de mise en conformité de quelq nature de normes ou d'adaptation.

Le bien assuré et sa nature devrait être connu de l'assurance qui est en fait affilié à notre banque auprès de qui nous avons contracté le crédit pour son achat.

Nous avons juste payé sans rien réclamer.

2 - y'a t il jurisprudence en la matière, et comment procéder pour contester ?

merci de votre avis.

Par **MAG75**, le **05/03/2009** à **15:49**

Votre histoire m'intéresse car je suis en train de réaliser un reportage sur les assurances habitations, ce qu'elles prétendent couvrir et ce qu'elles n'indemnisent pas.

Pour me contacter mtiercelin@live.fr.

A bientôt.

Magalie.

Par **opher**, le **09/03/2009** à **16:37**

Sujet : V/enquete Assurance habitation

Bonjour.*

Je tiens à vous remercier pr votre intérêt tt d'abord.

G balancé ce sujet sur internet un peu comme "une bouteille à la mer" face à ce pbm qui j'en

suis sur doit concerner et miner la vie de + d'un, qu'il deviendrait "interet public" de démasquer une réalité sur les assurances et leur arrogance.
Comment souhaiteriez vs qu'on procede pr avancer l'histoire?

On peut communiqr à ce sujt sans pbm.

t cordialmnt

Opher'

opher@neuf.fr